ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question écrite n° 69394

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'utilisation des fonds générés par la journée de solidarité du lundi de Pentecôte. À l'occasion de cette journée, nos concitoyens vont contribuer par une journée de travail supplémentaire à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées. Ainsi, 2 milliards d'euros vont pouvoir dès le 1er janvier 2006 être directement affectés à des besoins nouveaux. C'est aussi un formidable gisement d'emplois qu'il convient de financer, car la présence humaine est le facteur déterminant pour le maintien à domicile. Ces fonds seront gérés par la toute nouvelle Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Aujourd'hui avec le recul, on peut observer qu'une très grande majorité de Françaises et de Français ont compris et accepté l'initiative du gouvernement. Cela étant, à ce jour, les CRAM qui financent la prise en charge d'heures d'aide à domicile pour les personnes âgées, diminuent, voire dans certains cas, suppriment des heures. Cette remise en cause de la politique sociale des CRAM envers les personnes âgées constitue un contre-signe par rapport à la création de la journée de la solidarité. Cette situation trouble le message légitime du Gouvernement. En effet, comment nos concitoyens pourraient-ils comprendre qu'on leur demande de travailler une journée supplémentaire pour financer de nouvelles actions en faveur des personnes âgées, alors qu'au même moment on leur signifie que leurs parents, qui souhaitent le plus longtemps possible rester chez eux, voient leurs crédits d'heures d'aide ménagère supprimés ? En conséquence, il souhaiterait savoir quelles dispositions il entend prendre pour faire en sorte que le message de solidarité ne soit pas altéré et quelles mesures il demande à la CNAM de prendre.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Nicolas
Circonscription : Eure (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69394
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6568